



Le suivi biologique des patients infectés par le VIH repose principalement sur :

- ✓ la **Numération des Lymphocytes CD4** (réalisée dans notre laboratoire et **rendue dans les 24h**)
- ✓ la **Quantification de la Charge Plasmatique ARN-VIH** (Voir notre site internet dans « Espace Médecin » <http://www.lelabo.pro/espace-medecins>)

La Numération des Lymphocytes CD4/CD8 dans Notre Laboratoire

Les CD4 et CD8 :

Le **lymphocyte CD4** (T4, auxiliaire ou « helper ») est une sous-population des Lymphocytes T, C'est une des cibles du VIH, mais aussi la clé de voûte du système immunitaire cellulaire. La numération des lymphocytes CD4, couplée à la mesure de la charge virale, permet d'apprécier le degré d'évolutivité de l'infection et de porter une éventuelle indication thérapeutique.

Le **lymphocyte CD8**, autre sous-population des lymphocytes T, est défini comme cytotoxique supprimeur. Leur augmentation est observée au cours de la maladie, parfois même de façon précoce, au début de l'infection virale.

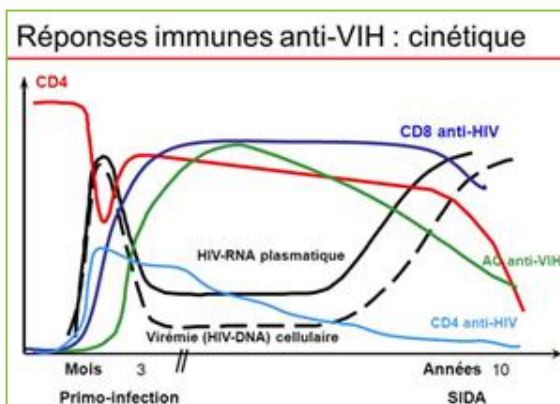
Méthode de dosage

Cytométrie en flux
Beckmann Coulter FC500

Indications du dosage

Tous les patients (traités ou non), nécessitent une surveillance régulière, pluridisciplinaire dont l'objectif est double :

- 1°/ Evaluer le nombre de CD4 : ils doivent être > 500 /mm³
- 2°/ Mesurer la Charge virale qui doit être < 50 copies/ml



Objectif de la surveillance

diminuer la morbidité et la mortalité en prévenant le déficit immunitaire et/ou en restaurant l'immunité.

Schéma de surveillance

- ✓ Lors du **Bilan initial**
- ✓ Pour le suivi **sans traitement antirétroviral** :
 - Si CD4 entre 350 et 500/mm³ : tous les 3-4 mois
 - Si CD4 > 500/mm³ : tous les 4-6 mois
- ✓ Pour le suivi **sous traitement antirétroviral**
 - À 1 et 3 mois de traitement puis tous les 3 mois la 1^{ère} année
 - Après 1 an de traitement,
 - si charge virale indétectable :
 - CD4 < 500/mm³ : tous les 3-4 mois
 - CD4 > 500/mm³ : tous les 4-6 mois
 - si charge virale détectable : contrôles rapprochés

Tarification

La numération des lymphocytes CD4 et CD8 est un **acte coté à la nomenclature** (B80 soit 21,60 €). Cet examen est **pris en charge par la sécurité sociale** lorsqu'il est prescrit par le médecin

La prescription doit aussi comporter une Numération Formule Sanguine

Délai de rendu des résultats

LE LABO vous permet d'obtenir le résultat de la numération CD4/CD8 **dans les 24H**